



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie
Délégation de Bassin Seine-Normandie

**CONSULTATION TECHNIQUE LOCALE SUR LES RESULTATS DE L'ETAT DES
LIEUX**

DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

SYNTHESE DES AVIS EMIS ET DE LEUR PRISE EN COMPTE

septembre 2019

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux. L'objectif général fixé par la directive est d'atteindre le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen, initialement en 2015, et par dérogations de délais d'ici 2027.

La mise à jour de l'état des lieux du bassin constitue la première étape de préparation de chaque cycle de 6 ans, et donc du prochain cycle de gestion pour la période 2022-2027. Cet état des lieux servira de base à l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et au dimensionnement du Programme De Mesures (PDM) associé. L'état des lieux doit être adopté par le comité de bassin puis approuvé par le préfet coordonnateur de bassin au plus tard le 21 décembre 2019.

L'état des lieux, dont la précédente version date de 2013, met en perspective l'état actuel des eaux et les pressions existantes avec des éléments d'analyse concernant leur évolution future. Il s'agit de saisir le risque de non atteinte des objectifs en 2027 afin de se situer globalement dans le processus devant mener vers le bon état des masses d'eau. L'état des lieux a permis, pour chaque masse d'eau du bassin, de **qualifier six grands types de pressions** (macropolluants ponctuels, micropolluants ponctuels, nitrates diffus, phosphore diffus, phytosanitaires diffus, hydromorphologie pour les eaux superficielles, ainsi que les prélèvements pour les eaux souterraines) **selon qu'elles sont significatives ou non pour le bon état 2019 et qu'elles constituent ou non un risque pour l'atteinte des objectifs à l'horizon 2027.**

Les services de bassin ont souhaité que cette étape d'identification des problématiques soit largement **partagée avec les différents acteurs du bassin**. Afin de compléter et de consolider techniquement les analyses produites par les services de bassin mais aussi d'assurer une bonne appropriation du travail produit et des éléments conclusifs, une « consultation technique locale » a ainsi été organisée du 15/02/2019 au 30/04/2019 via le portail Géo-Seine-Normandie.

Celui-ci permettait de visualiser le diagnostic établi par les services de bassin par masse d'eau et de le confirmer ou de le modifier, pour chacune des pressions et des années. Il était aussi possible de faire un commentaire et/ou de joindre une pièce jointe pour étayer la demande de modification formulée. Des fiches méthodologiques par pression et des informations par masse d'eau permettant d'estimer les pressions étaient également accessibles via le portail.

Rechercher une commune, une ME ou une UH

MESU MESO

FRHR156A-F7019000 - Ru de Vauhallan
UH : IF.2 - BIEVRE État chimique 2019 sans ubiquistes : bon État écologique 2019 : mauvais

Pressions significatives État

Dans les colonnes *Votre diagnostic*, vous indiquerez si vous considérez la pression comme significative ou non significative : Oui = Pression Significative / Non = pression non significative

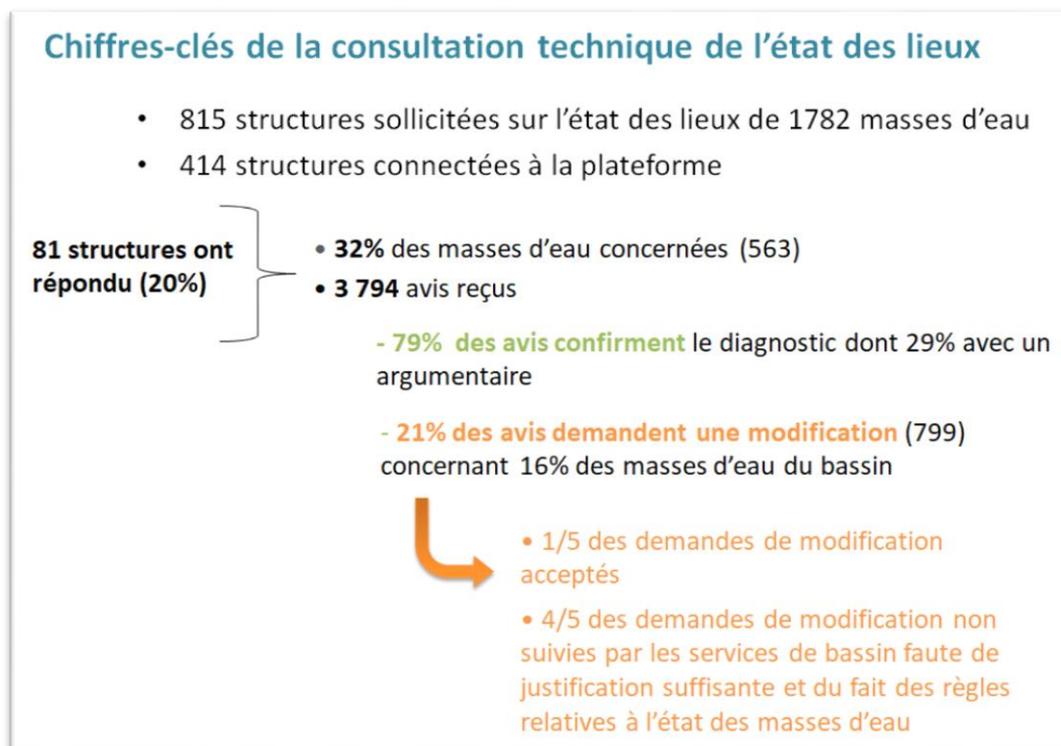
Pressions significatives	2019		2027		Pré-PDM
	Diagnostic bassin	Votre diagnostic	Diagnostic bassin	Votre diagnostic	
Macropolluants ponctuels	Oui	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	
Micropolluants ponctuels	Oui	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	
Nitrates diffus	Non	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	
Phosphore diffus	Non	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	
Phytosanitaires diffus	Non	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	
Hydromorphologie	Oui	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	

Figure 1. Aperçu du portail de consultation Géo-Seine-Normandie

A l'issue de la consultation, les services de bassin ont analysé chacune des contributions et intégré le cas échéant les modifications qu'elles entraînaient pour l'état des lieux. Un retour détaillé

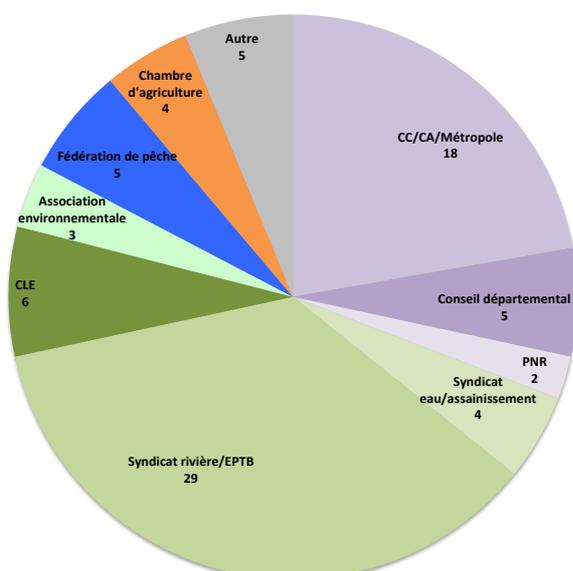
après de chacune des structures ayant répondu a été assuré, avec une justification de l'éventuelle absence de prise en compte des modifications demandées.

Le présent document présente une synthèse globale des résultats de la consultation.



Un large panel de structures a participé à la consultation technique

La consultation a été largement diffusée. Avec 815 structures destinataires, ce sont non seulement les structures disposant d'une expertise technique locale qui ont été ciblées mais plus largement aussi celles concernées par les enjeux liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Parmi ces structures, la moitié ont demandé un identifiant pour se connecter sur le portail, soit **414 structures** reflétant la diversité des structures interpellées. Dans le détail cependant, les structures dotées d'une expertise spécifique locale eau ou environnement (syndicats de rivière, d'alimentation en eau potable ou assainissement, associations environnementales, fédérations de pêche, parcs naturels régionaux) ont été relativement plus importantes à souhaiter une connexion. **81 structures, soit environ 20%, ont effectivement déposé des avis.**



Considérant qu'un certain nombre de structures ont mutualisé les réponses en fonction des compétences exercées (syndicat départemental répondant pour plusieurs collectivités par exemple) et que plusieurs d'entre elles ont exprimé qu'elles n'étaient pas assez compétentes pour donner des avis techniques fins à l'échelle de la masse d'eau, ce taux de réponse est plutôt satisfaisant. Les structures possédant une expertise technique locale ont d'ailleurs des taux de réponse supérieurs à la moyenne. Enfin il est à noter que plusieurs retours indiquent que les structures sollicitées ont apprécié d'être consultées sur le fond, autour de diagnostics précis, au-delà des seuls principes généraux.

Figure 2. Répartition des 81 structures ayant répondu

Les avis confirment largement le diagnostic établi

Près de 3 800 avis¹ ont été reçus, portant sur 563 masses d'eau, soit un tiers des masses d'eau du bassin. **79% des avis déposés confirment le diagnostic établi par les services de bassin** (confirmation étayée par un commentaire pour 29% d'entre eux) et **21% des avis demandent une modification du diagnostic**, soit 799 avis, portant sur 292 masses d'eau (16% des masses d'eau du bassin).

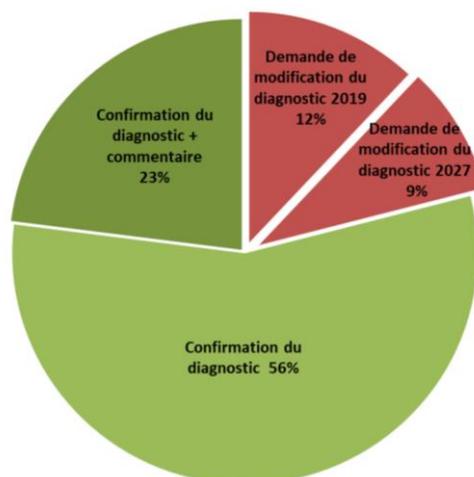


Figure 3. Répartition des 3794 avis déposés

Le taux de confirmation du diagnostic est d'autant plus significatif que les modalités de la consultation permettaient au répondant de se contenter de formuler un avis uniquement sur le diagnostic qu'il considérait comme problématique et de ne pas valider le diagnostic dès lors qu'il lui convenait.

- Les avis portent sur l'ensemble des pressions pour les eaux superficielles

Pour les masses d'eaux superficielles, la répartition des avis entre pressions est relativement homogène, avec une légère surreprésentation de l'hydromorphologie. Concernant les eaux souterraines, les pressions prélèvements, nitrates et phytosanitaires sont celles qui ont suscité le plus d'avis, et ce de manière encore plus marquée au niveau des demandes de modifications².

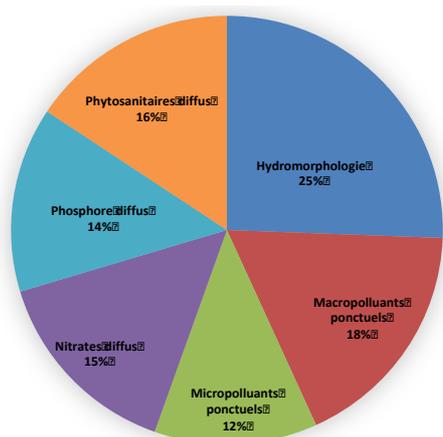


Figure 4. Répartition de l'ensemble des avis par pression (masses d'eaux superficielles)

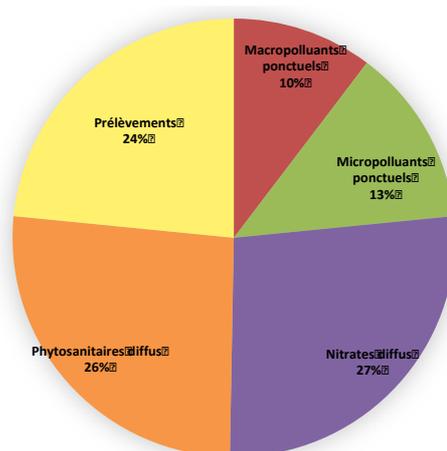


Figure 5. Répartition de l'ensemble des avis par pression (masses d'eaux souterraines)

¹ Pour chaque masse d'eau, le répondant pouvait donner un avis sur 12 diagnostics correspondant aux 6 pressions et aux deux années envisagées (situation connue en 2019 et perspective en 2027).

² Pour les eaux souterraines, aucun avis n'a été émis sur le phosphore diffus ce qui peut s'expliquer par le fait que cette pression ne déclassé pas les eaux souterraines du bassin.

- Les 799 avis demandant une modification concernent aussi bien le diagnostic 2019 que le diagnostic 2027

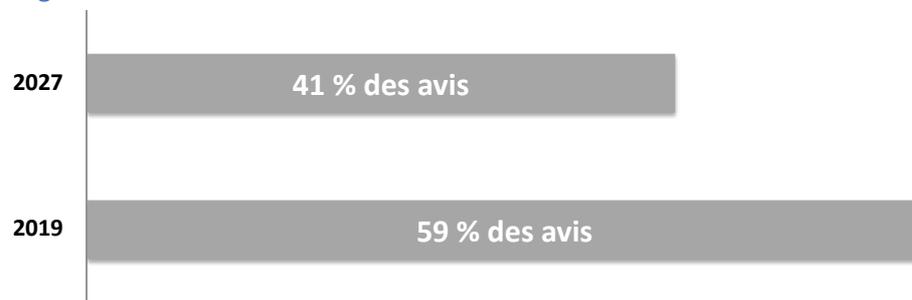


Figure 4. Année concernée par les 799 avis demandant une modification du diagnostic

- Les demandes de qualification d'une pression significative alors qu'elle ne l'était pas initialement (« dégradation » du diagnostic) sont significativement plus nombreuses que les demandes d'effacement d'une pression jugée significative initialement (« amélioration » du diagnostic)

Cette répartition vaut globalement pour tous les types de structures.

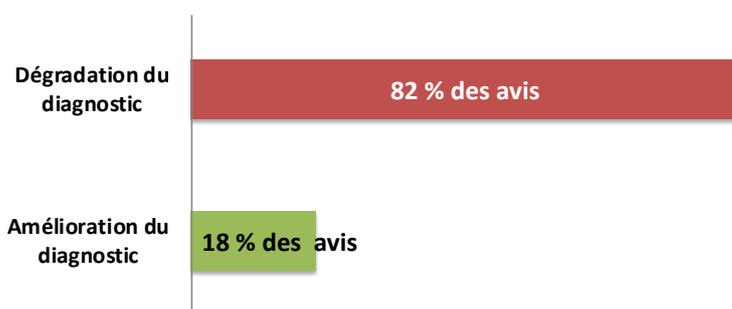


Figure 5. Sens des modifications demandées

Des avis bien ciblés sur l'expertise technique

Les 799 avis demandant une modification se répartissent en 4 grands types :

- Plus de la moitié (54% des avis) constitue des alertes ou des compléments d'informations, pour estimer les pressions à l'œuvre, qui induisent potentiellement une modification du diagnostic.
- Un quart des demandes porte sur une appréciation différente des perspectives d'évolution du contexte local à l'horizon 2027 entraînant une modification de l'estimation du risque de non atteinte des objectifs en 2027.
- 12% des avis constituent des compléments sur les actions menées, en vue d'une modification du diagnostic 2027.
- **Seulement 4% des demandes de modification relèvent de critiques ou incompréhensions méthodologiques. Ce qui revient à dire que dans 96% des cas, les éléments mis à disposition ont pu être mobilisés pour apporter la contre-expertise technique attendue.**

799 avis demandant des modifications, expertisés par les services de bassin

- 20% des demandes de modification ont été acceptées

Chacune des 799 demandes de modification du diagnostic a été étudiée par les services de l'agence et de l'État, au niveau du siège et des secrétariats techniques locaux. 161 demandes, soit 20%, ont été acceptées, elles correspondent à une modification du diagnostic pour 101 masses d'eau (soit 35% des masses d'eau visées par une modification). 80% des demandes n'ont pas pu être suivies, comme expliqué ci-après. Cette répartition est vraie aussi bien pour les demandes de dégradation que pour les demandes d'amélioration du diagnostic.

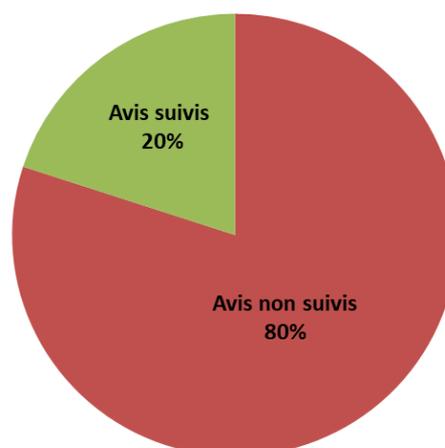


Figure 6. Prise en compte des demandes de modification du diagnostic

- Les raisons ayant conduit à ne pas prendre en compte les demandes de modification sont de différents ordres

Chaque avis non suivi a fait l'objet d'une justification précise par les services de bassin. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- Quand l'état de la masse d'eau, établi selon une méthodologie précise et homogène sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie d'après les données issues du réseau de surveillance, était considéré comme « bon » au regard de la pression considérée, les demandes visant à indiquer une pression significative en 2019 n'ont pas pu être retenues, une pression significative étant, par définition, traduite par une dégradation de l'état de la masse d'eau. En revanche, les avis émis ont pu motiver d'afficher un risque de non-atteinte des objectifs pour 2027.
- Dans certains cas, la donnée ou l'expertise apportée portait sur l'état des masses d'eau et non sur les pressions. Dans ces cas là, l'expertise locale n'a pas été retenue pour modifier le diagnostic 2019 (la consultation ne portant pas sur l'état des masses d'eau) mais a pu motiver l'établissement d'un risque de non atteinte des objectifs en 2027.
- Pour 2027, les actions des territoires mises en avant pour justifier une demande d'amélioration du diagnostic n'ont pas été retenues si elles n'étaient pas déjà engagées ou pas suffisamment efficaces à l'échelle de la masse d'eau pour lever le risque de non atteinte des objectifs à l'horizon 2027.
- Dans quelques cas, la demande de modification ne portait pas sur la bonne pression, l'argumentation a pu alors être quand même retenue pour la pression visée.
- De manière plus générale, quand la donnée ou l'expertise mobilisée n'était pas suffisamment précise ou pertinente (en termes de période, d'échelle, ou par insuffisance d'argumentaire) pour reconsidérer le diagnostic, les demandes n'ont pas été retenues.
- Enfin, quand la demande relevait d'une incompréhension ou d'une critique méthodologique, les services ne l'ont pas suivi et ont mieux explicité leur méthodologie dans leur réponse.

Au final, 197 diagnostics de pressions significatives (2019 et risque 2027) ont été modifiés car suffisamment justifiés: 162 pressions significatives ont été nouvellement identifiées à partir des avis émis (sur 655 propositions de nouvelles pressions significatives) et 35 pressions significatives ont été effacées (sur 144 propositions d'effacements de pression).

En termes de risque de non atteinte des objectifs à l'horizon 2027, la prise en compte des avis a globalement induit une augmentation du nombre de masses d'eau en risque pour l'hydromorphologie (+2%), pour les pesticides (+1%), pour les nitrates diffus (+1%) et pour les micropolluants ponctuels (+2%). Ce solde global masque des évolutions dans les deux sens.

